

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du mardi 16 septembre 2014

Les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier se sont réunis à l'Hôtel de Ville et du Pays de Château-Gontier, le mardi 16 septembre 2014 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Philippe Henry, Président.

Etaient présents : M. GUILAUMÉ, M. MOURIN, M. MERCIER, Mme LAINÉ (arrivée à 21h25 - point 2.1 de l'ordre du jour), M. HOUTIN, Mme LEDROIT, M. DENEUX, Mme LERESTE, Mme TRIBONDEAU, M. HENRY, Mme DASSE, M. HÉRISSÉ, Mme FERRY, M. SAULNIER, M. NOURI, Mme LEMOINE, M. ROCHER, M. LION, Mme VARET, M. CORVÉ, Mme METIBA, M. BEAUDOIN, Mme BRUANT, M. MEUNIER, Mme PERROT, Mme DESCHAMPS, M. ROUSSEAU, Mme GRAINDORGE, M. GADBIN, Mme RENAUDIER, M. FOUCHER, M. GIRAUD, M. GIGAN, M. JAILLIER, M. FORVEILLE, Mme DOUMEAU, M. BOUVET, Mme BRESTEAUX, M. PIEDNOIR, M. POINTEAU, M. GUÉDON, Mme DE VALICOURT, M. PRIOUX, Mme BÉASSE, M. PERRAULT.

Etaient absents et représentés : M. BACHELOT, M. BOIVIN, M. MAUSSION, M. AUBERT (procuration à M. GUÉDON, Mme TAUNAIS, M. SANTONI, M. SAGET).

Etaient excusés : Mme PLANCHENAUT-MICHEL, Mme GERBOIN, M. LEDROIT, Mme SUBILEAU.

Secrétaire de séance : M. GADBIN.

DATE DE CONVOCATION : mardi 9 septembre 2014

Nombre de membres en exercice :	53
Quorum de l'assemblée :	27
Nombre de membres titulaires présents à l'ouverture de la séance :	44
Absents ayant donné procuration ou suppléants :	4
Excusés :	4
<u>VOTANTS</u>	<u>48</u> (jusqu'à 21h25)

M. Philippe Henry ouvre la séance et donne connaissance à l'assemblée des procurations :

- M. BACHELOT donne procuration à M. GUÉDON,
- M. BOIVIN donne procuration à Mme TAUNAI,
- M. MAUSSION donne procuration à M. SANTONI,
- M. AUBERT donne procuration à M. SAGET.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 24 juin est approuvé à l'unanimité.

M. Joël GADBIN est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. TOURISME ET PATRIMOINE

- 1.1 Bilan de la saison 2014 et tarifs 2015.

2. GAL SUD-MAYENNE

- 2.1 Gal Sud-Mayenne - Candidature stratégie Leader 2014-2020 - Renforcer la transition énergétique et accompagner les solidarités territoriales.

3. PERSONNEL

- 3.1 Gal Sud-Mayenne - Chargé d'étude stratégie Leader 2014-2020 - Soutien financier FEADER et recrutement d'un contractuel.
- 3.2 Prestations Actions Sociales.

4. AFFAIRES GÉNÉRALES

- 4.1 FCATR - Volet 2A du précédent dispositif - Acquisition d'un broyeur - Adhésion de la commune de Ménil - Signature d'un avenant n° 2 à la convention de mise à disposition entre la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier et les communes d'Argenton-Notre-Dame, Bierné, Châtelain, Coudray, Daon, Gennes-sur-Glaize, Longuefuye, Saint-Denis-d'Anjou, Saint-Laurent-des-Mortiers, Saint-Michel-de-Feins et Ménil.
- 4.2 FCATR 2014-2016 - Fonds d'Accompagnement au Développement (FAD) Volet 4 "Solidarité Communautaire" - Attribution d'une subvention à la commune de Chemazé - Lecture publique.

5. MARCHÉS PUBLICS

- 5.1 Marchés relatifs aux prestations de télécommunications - Création d'un groupement de commandes.

6. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES



1. TOURISME ET PATRIMOINE

QUESTION 1.1 - Bilan de la saison 2014 et tarifs 2015

RAPPORTEUR : V. SAULNIER

QUESTION 1.1.1 - Bilan de la saison touristique 2014 et tarifs 2015

Délibération n° CC - 066 - 2014
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

EXPOSÉ : Afin de préparer la prochaine saison 2015, il convient dès à présent de dresser un premier bilan de la saison touristique 2014 (*powerpoint présenté en séance*) et de réfléchir à une nouvelle proposition tarifaire pour 2015.

En effet, les tarifs 2015 devront être définis rapidement, afin de mieux communiquer sur nos équipements. Les éditions des brochures touristiques se préparant dès le mois de septembre, il est nécessaire de pouvoir répondre aux attentes de nos clients et de nos partenaires.

Sur l'ensemble des tarifs 2015, il est proposé :

- Une augmentation des tarifs des campings,
- Une harmonisation entre les sites,
- Une prise en compte des réflexions des touristes, des employés des campings et des professionnels du tourisme,

- Se reporter aux tableaux des tarifs présentés en annexe 1 de l'exposé -

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- ✓ d'adopter les tarifs 2015 tels que présentés en annexe,
- ✓ de l'autoriser, ou son représentant, à signer les conventions de mandat 2015 avec Mayenne Tourisme et sa centrale de réservation "Mayenne Réservation", ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Mme Labatte présente le bilan de la saison touristique.

- se reporter au powerpoint joint en annexe du présent procès-verbal -

DÉCISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

QUESTION 1.1.2 - Bilan des animations du Patrimoine 2014 et tarifs 2015

Délibération n° CC - 067 - 2014
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

EXPOSÉ :

I - Bilan saison 2014 arrêté au 1^{er} septembre

TOTAL VISITEURS INDIVIDUELS (visite à la carte, incontournable, instantanés du Couvent et de la Ville, atelier du patrimoine, focus, Nuit des Musées...).

COMPARATIF	
2014	1 058 visiteurs
2013	917 visiteurs
Évolution	+ 14,5 %

TOTAL VISITEURS GROUPES ADULTES

COMPARATIF		
2014	36 groupes	1 125 visiteurs
2013	31 groupes	823 visiteurs
Évolution	+ 16 %	+ 36 %

TOTAL VISITEURS GROUPES JEUNE PUBLIC

COMPARATIF		
2014	91 groupes	2 141 enfants
2013	101 groupes	2 351 enfants
Évolution	-10 %	- 9 %

TOTAL ÉLÈVES TAP

TAP année scolaire 2013/2014	179 interventions de 45 mm dont 106 depuis janvier 2014	2 288 enfants dont 1 384 depuis janvier 2014	Recette année scolaire 4 475 € dont 2 650 € depuis janvier
-------------------------------------	--	---	---

- Augmentation de la fréquentation visiteurs individuels : + 14,5 %
- Hausse de la fréquentation groupe adultes : + 36 %
- Fréquentation totale jeune public en 2014 : 3 525 enfants dont 1 384 en TAP, ce qui correspond à 39 % de la fréquentation totale jeune public
- Évolution fréquentation jeune public hors TAP (scolaires et centres de loisirs) entre 2013 et 2014 : - 9 %
- Évolution fréquentation jeune public avec TAP entre 2013 et 2014 : + 50 %

TOTAL VISITEURS VISITES SPECTACLES

COMPARATIF		
	2014 (4 spectacles)	2013 (9 spectacles)
Total	389 visiteurs	583 visiteurs

- Hausse du nombre de spectateurs en moyenne par soirée : 97 pers. en 2014 contre 65 pers. en 2013

TOTAL VISITEURS INDIVIDUELS ET GROUPES

COMPARATIF		
	2014	2013
Total	6 290 visiteurs	4 674 visiteurs
Évolution	+ 34,5 %	

TOTAL RECETTES ANIMATIONS DU PATRIMOINE

COMPARATIF		
	2014	2013
Total	13 300 €	11 500 €
Évolution	+ 16 %	

Exposition "La Grande Guerre vue par le soldat Louis Morillon" (Salle Gothique) : 1 034 visiteurs

Soirée lecture publique "le Haut-Anjou pendant la Grande Guerre" extraits de l'ouvrage à paraître et conçu par l'association Présence du Haut-Anjou (Cour du Tour aux Ursulines) : 80 spectateurs.

Bilan 2014 :

- Augmentation de la fréquentation des visiteurs individuels et des groupes adultes de 34,5 % en 2014.
- Progression de la fréquentation du jeune public de 50 % en 2014 avec les TAP, ce qui répond aux nouvelles orientations données au service Patrimoine : le développement des actions auprès du jeune public et plus globalement des écoles élémentaires qui sont notre public cible.
- Augmentation de la fréquentation des visites spectacles, mais baisse des recettes en raison d'un nombre inférieur de spectacles programmés durant l'été 2014 par rapport à 2013.
- Baisse de la fréquentation des activités en partenariat avec le Refuge de l'Arche, notamment en raison des TAP (619 en 2014 contre 1 080 en 2013).
- Progression de la fréquentation globale (groupes et individuels) de 34,5 % et des recettes de 16 %.
- Le bilan des huit premiers mois de l'année 2014 répond aux orientations données au Service Patrimoine : à savoir conforter nos actions patrimoniales (diversifier l'offre et la répartir sur l'année) et développer nos actions de sensibilisation du jeune public au patrimoine, en particulier les TAP.

II - Tarifs 2015

- Il est proposé de reconduire en 2015 les tarifs 2014 : individuel, spectacle, musée et groupe adultes.
- Il est proposé d'augmenter le tarif groupe jeune public à 3 € au lieu de 2 €, le tarif animations jeune public (hors groupe) de 3 € à 4 €, ainsi que le tarif Mayenne Pass de 2 € à 3 € (limité à 2 personnes).

Chaque année, le Service Patrimoine conçoit un programme d'animations pour les individuels (visites à la carte, incontournables, focus, nocturnes du patrimoine, musée, atelier patrimoine jeune public ...) et pour les groupes (visites de la Ville, du Couvent des Ursulines, du Musée, visites thématiques, parcours pour les scolaires...).

Tarif individuel :	Adulte : 4 €
	Réduit : 2 € (- 18 ans, étudiant, demandeurs d'emploi, RSA)
	Pass famille 2 adultes + 2 enfants à 10 €
	Gratuit pour les moins de 10 ans

Tarif Mayenne Pass : 3 €

Pour rappel : le Mayenne Pass est une opération menée par le Comité Départemental du Tourisme. Il permet aux visiteurs d'obtenir des réductions dans les sites partenaires dès la deuxième visite.

Tarif spectacle :	Adulte : 6 €
	Réduit : 3 € (- 18 ans, étudiant, demandeurs d'emploi, RSA)
	Pass famille 2 adultes + 2 enfants à 15 €
	Gratuit pour les moins de 10 ans

Pass 3 spectacles (dont 1 gratuit) :	Adulte : 12 €
	Réduit : 6 € (-18 ans, étudiant, demandeurs d'emploi, RSA)
Tarif animations "jeune public" :	4 € (ateliers du patrimoine ...)

Tarif Musée :	Adulte : 3 €
	Gratuit (- 18 ans, étudiant, demandeurs d'emploi, RSA)
Tarif Focus :	Gratuit

Tarif groupe : Adulte (base 20 personnes) :	3,50 € par pers.
Jeune public :	3 € par enfant et gratuit pour les accompagnateurs

Tarif TAP :	forfait 25 € par séance
--------------------	-------------------------

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- ✓ d'adopter les tarifs 2015 tels que présentés ci-dessus ;
- ✓ et de l'autoriser, ou son représentant, à signer les conventions avec Mayenne Réservation (service commercialisation du CDT Mayenne) pour l'année 2015 - Vente de séjours packagés pour les individuels et pour les groupes (commission à 10%), ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Mlle Harnay présente le bilan de la saison patrimoine, en indiquant par ailleurs que de nombreuses autres actions ont été organisées en plus de celles habituelles avec notamment des animations au cloître avec des artisans et des entreprises spécialisées dans la rénovation, des visites découvertes sur l'histoire de la grande guerre, ainsi que les journées du patrimoine (sur les sites habituels).

- se reporter en annexe du présent procès-verbal -

M. Guédon informe également les membres du Conseil Communautaire de l'organisation d'une exposition de Bernard Chardon (prêtre et artiste peintre) et d'un concert au sein de la chapelle Varennes Bourreau par l'harmonie du Pays de Château-Gontier.

M. Henry tient à remercier l'ensemble des services dans la réussite des deux saisons.

DÉCISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

2. GAL SUD-MAYENNE

Est présentée en séance "la politique énergie du Sud-Mayenne : de leader 2007-2014 à Leader 2014-2020".

- se reporter en annexe du présent procès-verbal -

M. Hervé, ancien Président du GAL Sud-Mayenne, souligne que les fonds européens doivent être précurseurs et innovants pour créer de nouveaux services (ex : le CEP – Conseil en Energie Partagé) sur l'ensemble du Sud-Mayenne. L

Les énergies et le climat restent des enjeux fondamentaux, pour lesquels le Sud-Mayenne doit se positionner en tant que "tête chercheuse".

Il indique qu'un chiffre est à retenir, celui de la part croissante de l'énergie dans le budget des ménages, environ 1 200 €/an.

Il souligne qu'il s'agit d'un programme passionnant à mener, malgré les arcanes administratifs compliqués, mais cela amène l'ensemble des acteurs à aller plus loin dans la mise en œuvre de projets structurants, avec pléthore de programmes convergents d'où l'intérêt de poursuivre en ce sens.

Il est à ce titre essentiel de pouvoir travailler en réseau, avec une mobilisation active e convergente entre élus et société civile.

M. Saulnier souligne que sur le programme actuel, le Sud-Mayenne a pu bénéficier d'un accompagnement européen à hauteur de 1,4 M€ (dont 1,3 M€ engagés), avec des interventions conjointes de différents programmes (ex : région, FCATR...), sur des actions telles que le patrimoine communal basse consommation, les collectivités exemplaires, la mobilité propre et alternative.

Dans le cadre du futur programme Leader 2014-2020, de nouveaux fonds européens sont mobilisables à hauteur de 1,5 – 2,5 M€.

M. Saulnier rappelle à ce titre les réunions préparatoires à l'élaboration du nouveau programme :

- Mercredi 17 septembre : diagnostic, enjeux de développement du Sud Mayenne en s'appuyant sur l'évaluation de notre stratégie Leader actuelle (énergie-climat).
- Jeudi 25 septembre: atelier transition énergétique avec des groupes sur le bâtiment, les transports et économie locale.
- Jeudi 16 octobre: atelier solidarités territoriales avec des groupes sur la transition numérique, les services à la population (enfance, culture,...) et l'économie de proximité (entreprises, activités, emplois).
- Jeudi 6 novembre: présentation du plan d'actions et des modalités de mise en œuvre.

Ce programme a pour objectif de booster les initiatives, avec cette nécessité de poursuivre le maillage territorial, autour de deux enjeux que sont la transition énergétique et les services pour tous.

Mme Lainé rejoint la séance à 21h25.

QUESTION 2.1 - Gal Sud-Mayenne - Candidature stratégie Leader 2014-2020 - Renforcer la transition énergétique et accompagner les solidarités territoriales

Délibération n° CC - 068 - 2014
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : V. SAULNIER

EXPOSÉ : Le Gal Sud Mayenne associé à ses trois territoires fondateurs : la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez et le Syndicat Mixte du Pays de Craon, ont confirmé leur volonté de renforcer leur politique de développement rural, engagée depuis maintenant 3 générations LEADER, en décidant de répondre à l'appel à stratégie Leader 2014-2020 lancé par la Région des Pays de la Loire au cours de cet été 2014.

A partir de la présentation du Gal engagé dans une politique énergie-climat depuis maintenant 5 ans avec le programme Leader actuel, le Président, Vincent Saulnier, et son prédécesseur, Michel Hervé, présenteront les résultats et les intérêts pour notre territoire à poursuivre une politique de développement durable autour de ces piliers de la transition énergétique et des solidarités territoriales.

La démarche retenue pour élaborer la stratégie Leader 2014-2020 : mobiliser large pour dégager les enjeux partagés et pour élaborer un plan d'actions qui répondra aux besoins locaux et contribuera au développement harmonieux et équilibré du territoire.

Cette démarche devrait ainsi permettre au Gal Sud Mayenne d'être sélectionné par la Région et ainsi bénéficiaire de fonds européens FEADER pour la conduite du plan d'actions sur notre territoire pour les 6 prochaines années.

PROPOSITION : Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de prendre acte de la candidature du Gal Sud-Mayenne à la stratégie Leader 2014-2020 lancé par la Région des Pays de la Loire.

DÉCISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

3. PERSONNEL

QUESTION 3.1 - Gal Sud-Mayenne - Chargé d'étude stratégie Leader 2014-2020 - Soutien financier FEADER et recrutement d'un contractuel

Délibération n° CC - 069 - 2014
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : V. SAULNIER

EXPOSÉ : Le Gal Sud Mayenne associé à ses trois territoires fondateurs : la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez et le Syndicat Mixte du Pays de Craon ont confirmé leur volonté de renforcer leur politique de développement rural, engagée depuis maintenant 3 générations LEADER, en décidant de répondre à l'appel à stratégie Leader 2014-2020 lancé par la Région des Pays de la Loire au cours de cet été 2014.

La Région propose aux territoires candidats de soutenir financièrement, à travers une aide régionale au soutien préparatoire de la stratégie Leader 2014-2020, les dépenses inhérentes à l'élaboration de notre stratégie territoriale de développement et le plan d'actions du prochain programme Leader.

Il s'agira de mobiliser les acteurs dans cette démarche participative, réaliser le diagnostic territorial, co-animer les ateliers de concertation, de rédiger le plan d'actions et le dossier de candidature, de définir la communication.

Le Gal a ainsi décidé de réaliser cette tâche en interne, en recrutant un chargé de mission de profil bac + 5 à temps plein, au titre du renfort occasionnel, pour une durée de 5 mois, éventuellement renouvelable si besoin.

Le chargé de mission sera rémunéré sur la grille indiciaire du grade d'Attaché Territorial, avec possibilité de versement d'un régime indemnitaire, conformément aux délibérations relatives au régime indemnitaire institué à la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier. La dépense est estimée à 12 000 € pour l'année 2014, qu'il conviendra d'inscrire au budget GAL.

Les dépenses de cette mission (frais de personnel, frais de fonctionnement et de communication) seront financées dans une limite de 80 % de la dépense subventionnable plafonnée à 18 750 €.

- Se reporter au budget prévisionnel joint en annexe 2 de l'exposé -

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- ✓ d'approuver le recrutement d'un chargé d'étude sous le grade d'Attaché sur une période de 5 mois, renouvelable si besoin ;
- ✓ de solliciter les fonds FEADER tels que présentés dans le plan de financement joint ;

✓ d'autoriser le Président du Gal Sud Mayenne, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

DÉCISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

QUESTION 3.2 - Prestations Actions Sociales

Délibération n° CC - 070 - 2014
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : B. HÉRISSE

EXPOSÉ : Les agents de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier perçoivent des prestations sociales versées directement par l'employeur. Ces prestations aide à la famille, subventions pour séjours d'enfants, participation repas pour restaurant administratif, allocation pour enfant handicapé sont pour certaines versées à condition que l'agent ne dépasse pas l'indice plafond brut 579 (prestation repas et subventions pour séjours enfants). Le montant, le type d'action et l'indice plafond sont fixés par l'État.

Toutefois, les agents doivent d'abord faire valoir leurs droits auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et éventuellement auprès du Comité National d'Action Sociale pour le personnel territorial.

Par délibération n° CC-070-2008 du 13 mai 2008, le Conseil Communautaire avait délibéré pour autoriser le Président de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, à verser comme par le passé, ces prestations sociales et à actualiser les taux annuellement en fonction de la revalorisation définie par l'État, pour la durée du mandat. Il est proposé de renouveler cette autorisation pour le nouveau mandat.

Pour information, le montant des prestations d'actions sociales définies ci-dessus, versé par la Communauté de Communes en 2013, était de 3 269,60 €.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- ✓ de l'autoriser à verser les prestations d'actions sociales susvisées aux agents de la Communauté de Communes dans les conditions exposées ci-dessus ;
- ✓ d'actualiser les taux en fonction de la revalorisation définie par l'État ;
- ✓ de l'autoriser, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DÉCISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

4. AFFAIRES GÉNÉRALES

QUESTION 4.1 - FCATR - Volet 2A du précédent dispositif - Acquisition d'un broyeur - Adhésion de la commune de Ménil - Signature d'un avenant n° 2 à la convention de mise à disposition entre la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier et les communes d'Argenton-Notre-Dame, Bierné, Châtelain, Coudray, Daon, Gennes-sur-Glaize, Longuefuye, Saint-Denis-d'Anjou, Saint-Laurent-des-Mortiers, Saint-Michel-de-Feins et Ménil

Délibération n° CC - 071 - 2014
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. HENRY

EXPOSÉ : Par délibération n° CC-053-2010 en date du 25 mai 2010, modifiée par délibération n° CC-073-2011 du 20 septembre 2011, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement sur la mise à disposition d'un broyeur auprès des communes d'Argenton-Notre-Dame, Bierné, Châtelain, Coudray, Daon, Gennes-sur-Glaize, Longuefuye, Saint-Denis-d'Anjou, Saint-Laurent-des-Mortiers et Saint-Michel-de-Feins dans le cadre du volet 2A du FCATR.

La Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier a procédé à l'acquisition puis à la mise à disposition du matériel auprès des communes susvisées, moyennant le versement d'une redevance annuelle égale à 1/25^{ème} du coût HT du matériel mis à disposition, soit une redevance de 564,48 €/an (coût du matériel = 14 112 € HT).

La commune de Châtelain, en qualité de porteur du groupement, prend à sa charge, pour le compte des autres communes, le montant de la redevance annuelle, ainsi que l'ensemble des charges d'entretien, fluides, réparations et divers, au titre de l'utilisation du matériel.

La commune de Châtelain, au nom du groupement, sollicite chaque année auprès des autres communes du groupement la contribution financière due (redevance et frais divers).

La commune de Ménil souhaite s'associer à ce groupement pour pouvoir utiliser le matériel. Il convient donc à ce titre de modifier la convention initiale afin de l'intégrer à ce groupement.

Le montant de la redevance annuelle due par les 11 communes s'en trouve corrigé : 51,31 €/an et par commune pour les 11 communes au groupement pour 2014, considérant que pour 2010, 2011, 2012 et 2013 la redevance était de 56,45 €/an et par commune pour les 10 communes initialement au groupement.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- ✓ de se prononcer favorablement sur l'intégration de la commune de Ménil au groupement de communes, et sur la signature d'un avenant n° 2 à la convention de mise à disposition du broyeur entre la Communauté de Communes et les communes ;
- ✓ de l'autoriser, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DÉCISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

QUESTION 4.2 - FCATR 2014-2016 - Fonds d'Accompagnement au Développement (FAD) Volet 4 "Solidarité Communautaire" - Attribution d'une subvention à la commune de Chemazé - Lecture publique

Délibération n° CC - 072- 2014
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : H. ROUSSEAU

Par délibération n° CC-067-2013 en date du 12 novembre 2013, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement sur la mise en place d'un fonds de concours dénommé "Fonds Communautaire d'Aménagement du Territoire Rural" 2014-2016, se substituant au précédent FCATR et comprenant 2 volets (non cumulables) :

- le FAD : Fonds d'Accompagnement au Développement,
- le FAR : Fonds d'Accompagnement Rural, pour les communes de moins de 300 habitants, ces dernières devant opérer un choix entre le FAD et le FAR, et ce pour les 3 ans.

Ce FCATR, destiné à soutenir les projets communaux s'inscrivant dans une politique d'aménagement, a pour objectif de contribuer au développement du territoire communautaire, d'accompagner et de favoriser les solidarités intercommunales dans le Pays.

Le FCATR comprend donc 2 volets (non cumulables) :

➔ le FAD : Fonds d'Accompagnement au Développement

- Volet 1 " Économie "
- Volet 2 " Matériels "
- Volet 3 " Services intercommunaux "
- Volet 4 " Solidarité communautaire "
- Volet 5 " Mobilité "
- Volet 6 " Patrimoine "

→ le FAR : Fonds d'Accompagnement Rural

- Volet A = Investissements
- Volet B = Matériels
- Volet C = Lecture publique

Les 5 communes potentiellement éligibles au FAR devront opérer un choix entre le FAD et le FAR, choix valable sur la durée du dispositif.

EXPOSÉ : Afin de faciliter le développement de la lecture publique sur le Pays de Château-Gontier, la Communauté de Communes a décidé d'aider les communes rurales à doter leur bibliothèque d'un fonds de livres nécessaire au bon fonctionnement de l'équipement.

Ainsi, la commune de Chemazé sollicite une aide de la Communauté de Communes au titre du volet 4 du FAD "Solidarité communautaire", opération lecture publique.

Cette subvention est calculée en fonction du nombre d'habitants de la commune (recensement population INSEE avec double compte), soit pour la commune de Chemazé :

$$1\ 396 \text{ habitants} \times 1,55 \text{ €} = \text{soit } 2\ 164 \text{ € maximum}$$

Cette subvention est accordée sous réserve :

- du vote par la commune de Chemazé d'une dotation municipale minimum de 1,20 €/ an et / habitant, sur les deux derniers exercices ;
- de la présentation d'un projet documentaire rédigé par les bénévoles en concertation avec le bibliothécaire du Pays.

L'aide de la Communauté de Communes sera égale à 50 % du reste à charge de la commune de Chemazé, subventions déduites, sur présentation de factures.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- ✓ de se prononcer favorablement sur l'attribution, dans le cadre du volet 4 du FAD, d'une subvention d'un montant maximum de 2 164 €, à la commune de Chemazé, au titre de l'opération "Lecture publique".
- ✓ précise que l'aide de la Communauté de Communes sera égale à 50 % du reste à charge de la commune de Chemazé, subventions déduites, sur présentation de factures.
- ✓ de l'autoriser, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

M. Rousseau souligne que la commune consacre un budget annuel de 3 000 € à l'acquisition d'ouvrages.

DÉCISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

5. MARCHÉS PUBLICS

QUESTION 5.1 - Marchés relatifs aux prestations de télécommunications - Création d'un groupement de commandes

Délibération n° CC - 073 - 2014
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : V. SAULNIER

EXPOSÉ : Les marchés relatifs aux prestations de télécommunications de la Communauté de Communes arrivent à échéance au 31 décembre 2014.

Lors de la précédente consultation, un groupement avait été constitué entre plusieurs collectivités du Pays de Château-Gontier (Art. 8 du Code des Marchés Publics).

Afin de pouvoir bénéficier de prestations comparables et de limiter les coûts, la création d'un nouveau groupement de commandes est envisagée.

Les lots seront les suivants :

LOT N° 1 (téléphonie fixe - Abonnements) :

- Fourniture d'accès aux réseaux opérateurs (abonnements)
- Acheminement du trafic téléphonique entrant
- Acheminement du trafic téléphonique sortant non accessible par la présélection du transporteur dont : Numéros spéciaux, Numéros d'urgence

LOT N° 2 (téléphonie fixe - présélection) :

- Acheminement du trafic téléphonique sortant accessible par la présélection du transporteur dont :
 - Appels locaux, nationaux, internationaux
 - Appels fixes vers mobiles (Orange, SFR, Bouygues Télécom ...)

LOT N° 3 (mobile) :

- Services de téléphonie mobile :
 - Acheminement des appels entrants et sortants
 - Terminaux, accessoires
- Services d'Interconnexion des sites

LOT N° 4 (Interconnexion et Internet) :

- Services d'interconnexion des sites
- Service d'accès à Internet

Le marché sera passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert (Art. 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics). Les marchés auront une durée d'exécution de 12 mois, à compter du 1^{er} janvier 2015, renouvelables 2 fois un an, et consisteront en des marchés à bon de commande sans minimum et maximum annuels (selon l'Art. 77 du Code des Marchés Publics).

La Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier sera coordonnatrice du groupement de commande : après la constitution du groupement de commande, elle se chargera de la passation des marchés (du lancement de l'appel à la concurrence jusqu'à la notification du marché aux attributaires). Elle signera et notifiera les marchés. Les marchés seront exécutés par chaque membre du groupement (suivi, paiement des prestations...).

La Commission d'Appel d'Offres, qui décidera des attributaires du marché, sera celle de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier.

La Ville de Château-Gontier et la Communauté de Communes regroupent la quasi-totalité des besoins du groupement. Aussi, les dépenses engagées par la Ville de Château-Gontier dans le cadre de la consultation des prestataires, à savoir la publication d'un avis d'appel public à la concurrence et d'un avis d'attribution dans la presse, seront réparties entre ces deux membres du groupement.

Les tarifs négociés en 2010 :

Lot 1 - Accès principaux et secondaires : abonnement et communications entrantes - Lignes isolées : abonnement et toutes communications	Accès T2	
	15 à 20 canaux	299,00€ HT
	25 à 35 canaux	420,00€ HT
	Accès T0	35,60€ HT
Lot 2 - Accès principaux et secondaires : communications sortantes locales, nationales, internationales et vers téléphonie mobile	Communication locale à la min	0,0148€ HT
	Communication Dom tom	0,12€ HT
	Communication Internationales	0,033€ HT
	Communication vers Mobile	0,05€ HT
	Abonnement	13,95€ HT
	Location box	5,98€ HT
Lot 3 - Téléphonie mobile	Forfait 1h externe 1h interne	5,775€ HT
	Smartphone	
	Iphone standard (web illimité)	29,90€ HT
	Iphone et option modem sur pc	45,03€ HT
Lot 4 - Services Internet professionnels	Adsl pro 18 mo + modem	56,21€ HT
	SDSL 2mega + modem	370,76€ HT
	SDSL 4 mega + modem	813,28€ HT
Lot 5 - Services Internet grand public	Adsl classique	41,86€ HT

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

✓ de se prononcer favorablement sur l'adhésion de la Communauté de Communes au groupement de commandes de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, relatif aux prestations de télécommunications ;

- ✓ d'accepter les termes de la convention constitutive de ce groupement de commandes, considérant que la Communauté de Communes est identifiée comme le coordonnateur dudit groupement ;
- ✓ d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de groupement ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

M. Saulnier souligne que les communes ont la possibilité de n'adhérer qu'à un seul lot si elles le souhaitent. Un mail sera envoyé en ce sens aux communes.

DÉCISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

6. INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

QUESTION 6.1 - Actes pris par le Président sur délégation de l'Assemblée

RAPPORTEUR : P. HENRY

Monsieur le Président rendra compte aux membres du Conseil des actes qu'il a pris sur délégation du Conseil de Communauté (délibération n° CC-020-2014 du 15 avril 2014).

Marché public n° 009/2014 : Réalisation résine décorative sur dallage-béton pour la Médiathèque - TERRAZZO WEST - 78 700,08 €.

Marché public n° 010/2014 : Maîtrise d'œuvre pour la restauration de la chapelle du Genêteil - Groupement ARCHI TRAV/ Eric HUET/ BATEL/AIA INGENIERIE/Fabrice HUBERT.

Marché public n° 011/2014 : Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment logistique ZI-Est de Bellitourne - Groupement INTERFACE/INTERFACE 3D/SERVICAD/ESC INGENIERIE/ECODES - 3,9 % de l'enveloppe prévisionnelle des travaux fixée à 1 800 000 €, soit un forfait provisoire de 70 200 € HT.

Arrêté n° 24/2014 : Régie d'avances de l'aire d'accueil des gens du voyage - remboursement des dépôts de garantie : nomination de 4 mandataires suppléants et modification des articles 2, 5 et 6 de l'arrêté 053/2007.

Arrêté n° 25/2014 : Régie de recettes de l'aire d'accueil des gens du voyage - perception des frais de séjour : nomination de 4 mandataires suppléants et modification des articles 2, 5 et 6 de l'arrêté 051/2007.

Arrêté n° 180/2014 : Signature d'une convention de location avec la société ADAPEI pour un espace de 300 m² situé dans l'atelier de la Grande Noë en ZI Est Bellitourne à Azé.

Arrêté n° 213/2014 : Désignation de Maîtres Gautier-Mathieu pour la rédaction de l'acte d'échange de parcelles de terrain avec la Région des Pays de la Loire.

Arrêté n° 214/2014 : Institution et fonctionnement d'une régie de recettes et d'avances pour l'espace bien-être, mini-golf et buvette de la piscine du Pays de Château-Gontier et abrogation des arrêtés précédents.

Arrêté n° 215/2014 : Nomination d'un régisseur et de deux mandataires suppléants pour la régie de recettes et d'avances pour l'espace bien-être, mini-golf et buvette de la piscine du Pays de Château-Gontier.

Arrêté n° 216/2014 : Nomination de trois mandataires suppléants pour la régie de recettes et d'avances pour l'espace bien-être, mini-golf et buvette de la piscine du Pays de Château-Gontier pour la période estivale.

Arrêté n° 222/2014 : Adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES).

QUESTION 6.2 - Actes pris par le Bureau sur délégation de l'Assemblée

RAPPORTEUR : P. HENRY

Le Président rend compte aux membres du Conseil, des décisions prises par le Bureau, sur délégation du Conseil de Communauté (délibération n° CC-21-2014 du 15 avril 2014) :

Bureau du lundi 16 juin

Délibération n° B-057-2014 : Validation des tarifs des glaces et des boissons pour l'espace aquatique du Pays de Château-Gontier.

Délibération n° B-058-2014 : Validation du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) de la piscine du Pays de Château-Gontier.

Délibération n° B-059-2014 : Attribution de subventions aux propriétaires occupants ou bailleurs pour le financement de leurs travaux dans le cadre du Programme d'Intérêt Général 2014-2016 pour l'amélioration de l'habitat du Pays de Château-Gontier.

Délibération n° B-060-2014 : Demande de financements ADEME pour l'année 5 des actions COT du Gal Sud Mayenne.

Bureau du lundi 30 juin

Délibération n° B-061-2014 : Demande de mise à disposition gracieuse du REX, dans le cadre de la remise des instruments aux élèves du collège Jean Rostand pour le dispositif "Orchestre à l'école" le 17 octobre 2014.

Délibération n° B-062-2014 : Validation de la programmation estivale de l'action culturelle de la saison 2014 et du budget prévisionnel.

Délibération n° B-063-2014 : Validation du projet "Danse contemporaine 2014/2015" en partenariat avec Mayenne Culture et Le Carré, Scène Nationale.

Délibération n° B-064-2014 : Hébergement des auteurs et organisateurs aux campings du Parc et de Daon lors du Festival de la BD 2014 les 3, 4 et 5 octobre prochains.

Délibération n° B-065-2014 : Signature d'une convention de soutien et de partenariat entre la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier et la Troupe "ALBÉRICA Spectacles" pour la comédie musicale "Les Misérables" au Théâtre des Ursulines les 6, 7, 12, 13, 14 septembre.

Délibération n° B-066-2014 : Attribution de subventions aux propriétaires occupants pour la mise aux normes de leur système d'assainissement autonome.

Délibération n° B-067-2014 : Attribution de subventions aux propriétaires occupants ou bailleurs pour le financement de leurs travaux dans le cadre du Programme d'Intérêt Général 2014-2016 pour l'amélioration de l'habitat du Pays de Château-Gontier.

Délibération n° B-068-2014 : Signature d'un avenant avec l'État pour l'aide forfaitaire à la gestion de l'aire d'accueil des Gens du Voyage pour l'année 2014.

Bureau du lundi 7 juillet

Délibération n° B-069-2014 : Validation du projet "Tutte voce" les 10, 11 et 12 avril 2015.

Délibération n° B-070-2014 : Prorogation du Conseil en Énergie Partagé Sud Mayenne et validation du plan de financement pour l'année 4.

Délibération n° B-071-2014 : Modification de l'attribution des lots pour le rachat des matériaux issus de la collecte sélective - lot 5 Cartons.

Délibération n° B-072-2014 : Attribution de subventions aux propriétaires occupants pour la mise aux normes de leur système d'assainissement autonome.

Délibération n° B-073-2014 : Attribution de subventions aux propriétaires occupants ou bailleurs pour le financement de leurs travaux dans le cadre du Programme d'Intérêt Général 2014-2016 pour l'amélioration de l'habitat du Pays de Château-Gontier.

Délibération n° B-074-2014 : Validation pour la gratuité d'une visite guidée de la Ville et du Théâtre des Ursulines pour le Lion's Club dans le cadre de l'accueil de jeunes étrangers.

Bureau du lundi 25 août

Délibération n° B-075-2014 : Signature d'un avenant concernant le loyer pour la mise à disposition de locaux, sis 11, rue du Général Lemonnier auprès du Centre d'Information et d'Orientation.

Délibération n° B-076-2014 : Attribution de subventions aux propriétaires occupants pour la mise aux normes de leur système d'assainissement autonome.

Délibération n° B-077-2014 : Attribution de subventions aux propriétaires occupants ou bailleurs pour le financement de leurs travaux dans le cadre du Programme d'Intérêt Général 2014-2016 pour l'amélioration de l'habitat du Pays de Château-Gontier.

Délibération n° B-078-2014 : Attribution d'une subvention d'un montant de 250 € à l'Union Sud Mayenne Handball dans le cadre du Fonds communautaire d'aide aux premiers secours au titre de la Formation de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) dispensée par l'association "Aux Secours" le 29 mars 2014.

Délibération n° B-079-2014 : Validation du projet d'extension du bâtiment principal du NCPG Ski nautique pour l'amélioration de l'accueil et de la pratique des publics handicapés et demande de subventions auprès de la Région des Pays de la Loire et du Département de la Mayenne.

Bureau du lundi 1^{er} septembre

Délibération n° B-080-2014 : Participation financière de la Communauté de Communes pour les interventions chorégraphiques avec Mayenne Culture.

Délibération n° B-081-2014 : Attribution d'une bourse communautaire d'un montant de 180 € dans le cadre de la "Bourse communautaire aux Projets Jeunes 2014" pour le financement du séjour d'un jeune à Montréal (Canada) dans le cadre de son cursus universitaire.

Délibération n° B-082-2014 : Attribution d'une bourse communautaire d'un montant de 150 € dans le cadre de la "Bourse communautaire aux Projets Jeunes 2014" pour le financement d'un projet solidaire de création de jardins collectifs, productifs et durables de trois jeunes à Mosquera (Colombie) en juillet 2014.

QUESTION 6.3 - QUESTIONS DIVERSES

M. Guilaumé dresse un 1^{er} bilan de la fréquentation de la nouvelle médiathèque, avec son 20 000^{ème} visiteur à ce jour depuis son ouverture.

Il dresse ensuite un comparatif entre 2013 et 2014 sur 2 mois = 2 572 emprunteurs en 2014 (contre 1 300 en 2013), 22 500 prêts en 2014 (contre 8 500 en 2013). Cette augmentation de la fréquentation étant due notamment à la découverte de ce nouvel outil. Plus de 1 400 connexions internet ont été relevées. Les DVD ont également connu un vif succès.

Toutes les catégories d'âge sont concernées, avec une légère augmentation des abonnés extérieurs au Pays de Château-Gontier. Une information sera également diffusée auprès des collèges et des lycées pour l'accueil de groupes. Une réflexion est actuellement en cours pour une modification des horaires, notamment le jeudi midi.

Il souligne que les bibliothèques relais et les points lecture n'ont pas connu d'impacts négatifs, avec seulement une baisse de fréquentation de l'ordre de 2 % cet été, mais cela reste anecdotique.

S'agissant de la piscine, M. Saulnier indique que sur 2 mois, ce nouvel équipement a accueilli 30 000 baigneurs, avec une très forte affluence en juillet (17 500 usagers). Le flux a été continu durant les 15 premiers jours, 60 % des baigneurs utilisaient d'ailleurs des tickets à l'unité, soit une très forte affluence à la caisse.

Ce nouvel équipement est très apprécié mais nécessite cependant encore quelques améliorations et quelques ajustements techniques, la problématique des chloramines ayant nécessité la fermeture du petit bassin et de la pataugeoire et un nettoyage conséquent sur le process de filtration de l'eau.

Il rappelle cependant que l'étanchéité est avérée. Il souligne par ailleurs les très bons chiffres quant à l'inscription à l'école de natation. L'aquabike connaît également une bonne fréquentation. Il fait également la satisfaction des groupes dans l'accueil et les équipements qui leur sont désormais réservés.

Mme Perrot souhaite savoir si des cours peuvent être dispensés aux personnes souffrant d'aquaphobie. M. Saulnier souligne qu'il convient de s'adresser au service des sports, sachant que des cours spécifiques sont dispensés aux seniors.

Monsieur le Président clôt la séance à 22h50 et invite l'ensemble des conseillers communautaires à un verre de l'amitié.

VC/NB - 13/10/2014